

Police républicaine du Bénin

Année de création : 2018

Ministère de rattachement : ministère de l'intérieur et de la sécurité publique

Statut du dirigeant : policier

Adresse de la direction générale
Cotonou, République du Bénin

Site web : <https://www.dgpr.bj>



Histoire de l'Institution

Fusion des ex-gendarmerie et ex-police nationales, la police républicaine (PR) est une force unique de sécurité intérieure instituée par la loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017.

Force paramilitaire, la police républicaine est placée sous l'autorité du Président de la République et sous la tutelle du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP).

de 1960 à 2018



La Gendarmerie nationale béninoise est l'héritière de la Gendarmerie nationale française implantée au Dahomey, nom donné à cette colonie française entre 1894 et 1958. Cette dernière est organisée en sections par le décret n° 49-1365 du 23 août 1949, puis en groupes de gendarmerie avec la décision interministérielle du 27 novembre 1957.

Un mois après la proclamation d'indépendance de la République du Dahomey en août 1960, la Gendarmerie nationale du Dahomey est créée par l'arrêté n° 492/DFSA du 11 septembre 1961. Le 5 octobre 1961, le lieutenant-colonel de gendarmerie Teulière est délégué dans les fonctions de premier directeur de la Gendarmerie nationale, secondé par le capitaine Adandedjan. Ce dernier, promu chef d'escadron, est nommé directeur en 1963.

Après une période d'instabilité politique chronique dans les années 1960, le Dahomey devient la République populaire du Bénin le 30 novembre 1975, à la suite du coup d'État de Mathieu Kérékou. La nouvelle orientation politique du pays, d'inspiration marxiste-léniniste conduit à un bouleversement des institutions. La création en 1977 des forces armées populaires entraîne la réforme de la gendarmerie qui devient le Commandement des compagnies des forces de sécurité publique. En février 1990, la Gendarmerie nationale retrouve son nom et ses missions traditionnelles. Le décret n° 90-329 du 8 novembre 1990 consacre cette renaissance. Le décret n° 95-383 du 22 novembre 1995 lui donne un cadre administratif et structurel. Il est abrogé par une série de décrets

pris le 20 février 2001, qui fixent les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cette institution.

depuis 2018

Le 1^{er} janvier 2018, à la suite de la loi n°2017-41 du 29 décembre 2017, gendarmerie et police sont fusionnées dans un seul et même corps de police dénommé « Police républicaine ». Cette réforme était l'un des objectifs du programme d'actions du gouvernement (PAG) 2016-2021 et du plan National de Développement (PND) 2018-2025 qui déclinait la vision prospective « Bénin 2025 Alafia ».

Placée jusqu'en 2020 sous l'autorité du Président de la République, elle est placée sous la tutelle du ministre de l'Intérieur. Force de sécurité publique, elle se présente également comme une force paramilitaire en charge de cinq missions, l'ordre public et la sécurité intérieure, la protection des institutions et installations de l'Etat, le respect des lois et règlements, la protection des personnes et des biens et la police aux armées.



Organisation

Administration centrale

Sont rattachées au directeur général de la Police républicaine, les structures et personnes ci-après :

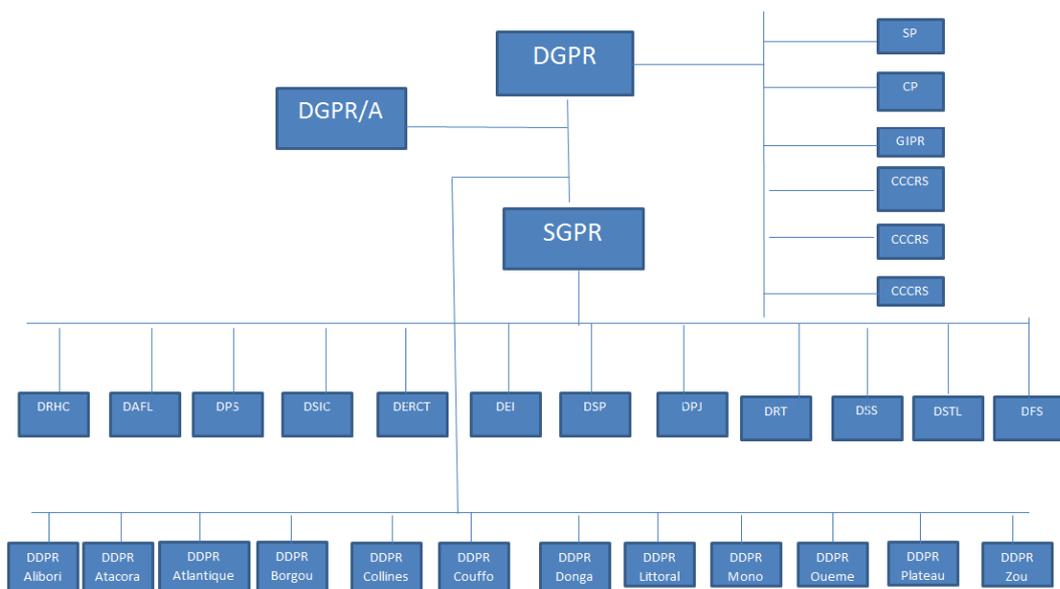
- Le Secrétariat Particulier
- Le Chargé de Protocole
- Le Groupe d'Intervention de la Police Républicaine
- Le Commandement Central des Compagnies Républicaines de Sécurité
- Le Commandement Central des Compagnies de Musique
- Le Commandement Central des Unités Spéciales de Surveillance des Frontières

Les Directions centrales de la Police républicaine sont:

- la Direction des Ressources Humaines et des Compétences ;
- la Direction des Affaires Financières et de la Logistique ;
- la Direction de la Planification et des Statistiques ;
- la Direction des Systèmes d'Information et des Communications.

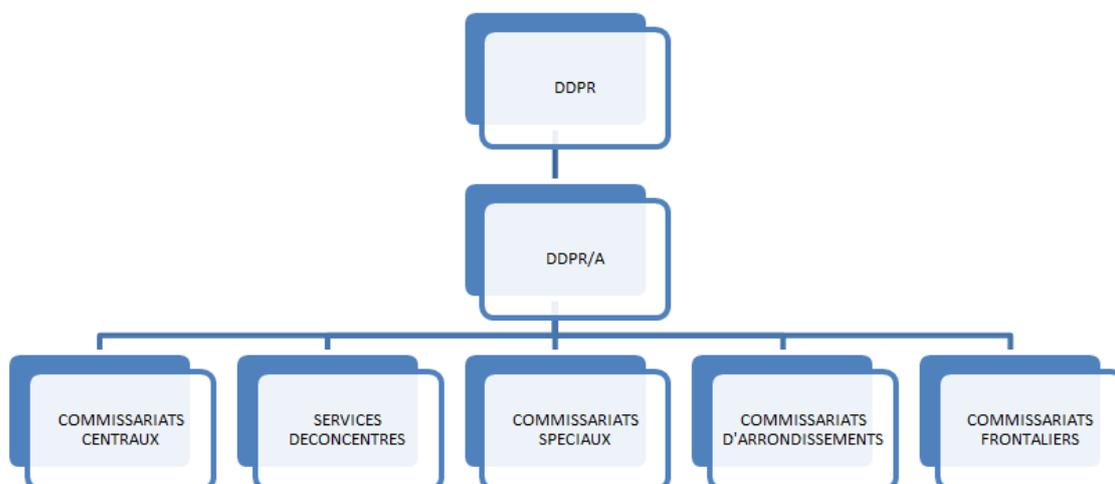
Les Directions Techniques de la Police républicaine sont:

- la Direction des Etudes, de la Réglementation et de la Coopération Technique
- la Direction de l'Emigration et de l'Immigration
- la Direction de la Sécurité Publique
- la Direction de la Police Judiciaire
- la Direction du Renseignement Territorial
- la Direction des Services de Santé
- la Direction des Sports, Tirs et Loisirs
- la Direction de la Formation et des Stages



Organisation territoriale

Les Directions Départementales de la Police Républicaine ont pour attributions, l'animation, le contrôle et la coordination des activités de tous les services de la Direction Générale de la Police Républicaine dans les départements.



Formations spécialisées

- Le Groupe d'Intervention de la Police Républicaine
- Les Compagnies Républicaines de Sécurité
- Les Compagnies de Musique
- Les Unités Spéciales de Surveillance des Frontières

Missions

La loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 précise les missions ci-après de la police républicaine qui a pour attributions fondamentales sur toute l'étendue du territoire nationale :

- l'ordre public et la sécurité intérieure ;
- la protection des institutions et installations de l'Etat ;
- le respect des lois et règlements ;
- la protection des personnes et des biens.

Elle assure, par ailleurs, les fonctions de police aux armées.

Personnels

La police républicaine est à l'effectif de 11 134 personnels répartis comme suit :

- 1 013 officiers (officier général, officiers supérieurs, officiers subalternes) ;
- 5298 brigadiers et sous brigadiers
- 4 823 agents (1ère et 2ème classe)

Tous les candidats admis à un concours direct ou à un concours professionnel sont soumis en qualité d'élève à une formation militaire initiale, puis à une formation complémentaire professionnelle dans une école créée ou agréée par l'État, ce pour une

durée de deux ans pour les élèves-officiers, de 18 mois pour les élèves-brigadiers et de 12 mois pour les élèves-agents.

